

900 millions d'économies dans les soins de santé

La suédoise cherche 3 milliards d'euros. Le secteur de la santé supportera une grosse partie de l'effort.

A l'heure de boucler cette édition, le gouvernement fédéral n'avait toujours pas finalisé l'accord pour le double exercice budgétaire 2016-2017. Les partenaires de la majorité se sont retrouvés lundi soir au Lambermont, après une journée assez tendue. Principale pierre

d'achoppement, la volonté du CD&V de mettre en place une taxe sur les plus-values, taxe dont ne veulent pas entendre parler les autres partis de la suédoise.

Les partenaires fédéraux se sont par contre entendus pour faire près de 900 millions d'économies dans les soins de santé.

En réalité, en vertu de l'accord de gouvernement, la ministre des Affaires sociales et de la Santé Maggie De Block s'était déjà engagée en faveur d'un effort de 673 millions d'euros l'année prochaine. 200 millions d'euros supplémentaires y seront ajoutés. Parmi les pistes pour y arriver, il y

a l'anticipation de la réforme du paysage hospitalier, mais il est également question de limiter le remboursement aux patients des antibiotiques, ou de supprimer l'indexation des honoraires médicaux. ■

Le gros de l'effort en soins de santé

- ▶ Les suédois en quête de trois milliards d'euros.
- ▶ 900 millions d'économies en soins de santé.
- ▶ Le fédéral anticipe la réforme du paysage hospitalier, vise la consommation d'antibiotiques ainsi que des actes en biologie clinique.
- ▶ Côté recettes, le précompte mobilier devrait passer à 30 %.

I l n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout, mais quelques « acquis » émergeaient lundi soir, qui se retrouveront (vraisemblablement) dans l'accord final ayant trait au double exercice budgétaire 2016 et 2017. Pour rappel : après de vives tensions dans la journée (lire ci-dessous), les partenaires du gouvernement fédéral (MR, N-VA, CD&V, VLD) se retrouvaient lundi soir au Lambermont, la résidence du Premier ministre, lequel est attendu ce mardi après-midi à la Chambre, pour son discours sur l'état de l'Union.

1 Les économies. Au chapitre « économies », voyons d'abord ce qui ne figurera pas dans l'accord d'après nos informations : il n'y aura pas de réforme des allocations de chômage (il avait été question d'accélérer la dégressivité des allocations), ni d'opération

générale sur l'index, mais bien... une opération limitée regardant les honoraires des prestataires de soins, soit les médecins, infirmiers, et autres professions dans le monde médical. A savoir : on veillera à ne pas appliquer intégralement l'indexation pour ce qui les concerne. Objectif, bien sûr, économiser.

Poursuivons dans les soins de santé : le fédéral voulait réaliser des économies à hauteur de 673 millions d'euros globalement (c'est ce qui était prévu au départ, dès 2014), on ira plus loin. On ajoute 200 millions d'euros. Comment y arrivera-t-on ? Surtout en anticipant la réforme du paysage hospitalier : mettre en réseau les établissements, regrouper certaines activités, rationaliser... La réforme vise à accroître les performances, à limiter les dérapages budgétaires. Le gouvernement croit pouvoir « aller cher

» près de 100 millions d'euros de cette façon.

Il est question par ailleurs de limiter le remboursement – aux patients – des antibiotiques. Et d'accentuer la logique de prescription des médicaments les moins chers. C'est la chasse aux excès, à la surconsomma-

tion, et aux économies par la même occasion. Dans le même esprit, le gouvernement fédéral veut combattre la surconsommation en biologie clinique en général, pour ce qui concerne les scanners en particulier.

Quittons les soins santé : les suédois se sont accordés pour réaliser une économie linéaire supplémentaire (qui s'ajoute à celles décidées déjà au lancement de la suédoise, en matériel, en personnel, en investissements), de 100 millions d'euros dans l'administration fédérale, tous services confondus.

2 Les nouvelles recettes. Des mesures fiscales se trouvaient aussi sur la table, lundi soir. Il semble acquis que le précompte mobilier passera de 27 % à 30 %, mais cette hausse, dont on attend 300 millions, est couplée à la réforme de l'impôt des sociétés (lire ci-dessous). Il était aussi question, lundi, selon *Het Laatste Nieuws*, de taxer les cartes carburant. Mais, cette taxe touchant les employeurs, la N-VA s'y opposait, estimant que cette mesure irait à l'encontre des baisses de coûts salariaux déjà décidées par le gouvernement Michel. D'autres mesures fiscales étaient également envisagées, notamment sur la taxe des opérations de Bourse ou les holdings, mais, sur ces sujets sensibles, l'accord était pour le moins mouvant, lundi soir. En revanche, on a noté la disparition des hausses de TVA longtemps évoquées. Le MR, notamment, s'y est opposé pour épargner la classe moyenne.

3 Mesures diverses. Comme lors de chaque budget, le gouvernement espère beaucoup d'un renforcement de la

lutte contre la fraude fiscale. Des revenus sont aussi attendus sous forme de dividendes des entreprises publiques, ainsi que des taux d'intérêt favorables.

4 La trajectoire budgétaire. Le pacte de stabilité impose à la Belgique une trajectoire d'assainissement de ses finances publiques : des économies à hauteur de 0,57 % du PIB en 2016, et de 0,84 % du PIB en 2017, soit de 1,41 % du PIB au bout du compte, à la fin 2017. Ces 1,41 % correspondent aux fameux 4,2 milliards d'euros (tenant compte du « buffer », ou réserve budgétaire, de 1 milliard) dont on faisait grand cas il y a quelques semaines. Le gouvernement fédéral n'est pas tenu de se conformer absolument à cette trajectoire vertueuse. Mais bien, en revanche, de respecter le prescrit européen pour ce qui concerne l'effort à réaliser afin de rester dans les clous : en l'occurrence, la Commission européenne prévoit un effort de 0,6 % du PIB en 2016, même chose en 2017, donc de 1,2 % à la fin 2017. Le gouvernement fédéral maintient ce cap. Et s'engage aujour-

d'hui, indiquait-on lundi soir dans la majorité, à « aller chercher » 3,015 milliards d'euros d'ici à ce mardi.

5 Les réformes structurelles. C'est aussi un des gros volets de l'accord en préparation, et il a causé quelques frictions dans la majorité. La N-VA et le CD&V souhaitent que trois grandes réformes accompagnent le budget. La première, c'est la révision du système d'imposition des sociétés. Actuellement, le taux d'imposition total est de 33,99 %. Selon les scénarios qui circulent depuis plusieurs jours, le taux descendrait à 23 % pour les grandes entreprises et passerait même à 18 % pour les PME. Le fédéral doit aussi s'accorder sur la réforme de la loi de 1996 encadrant l'évolution des salaires. L'idée ici c'est d'empêcher les salaires d'augmenter tant que l'écart salarial avec les pays voisins n'est pas résorbé. Enfin, le gouvernement souhaite augmenter la flexibilité du travail, en autorisant des semaines de 45 heures, tout en gardant une moyenne de 38 heures par semaine sur un an. ■

DAVID COPPI
BERNARD DEMONTY

RÉCIT

La fumée blanche de Didier Reynders qui a fait tousser le CD&V

Il est passé onze heures, lundi matin. Les journalistes se pressent devant le Lambermont, la résidence du Premier ministre. Les échos ne sont pas très bons. Les vice-Premiers et leurs collègues ont négocié jusqu'à six heures du matin, sans parvenir à un accord. On annonce une poursuite difficile des négociations. Et c'est Didier Reynders qui crée la surprise. Devant les journalistes, il déclare : « Pour ce qui me concerne, les négociations sont bouclées. Les discussions sur les réformes structurelles se poursuivent, mais nous avons jusqu'à la fin de l'année pour

les déposer au Parlement. » Quelques secondes plus tard, Kris Peeters, le vice-Premier CD&V s'exprime à son tour. Et pour lui, le budget... n'est pas bouclé. « Nous avons déposé des propositions visant à une fiscalité plus équitable, il ne s'agit pas de les prendre à la légère. » Et colère au CD&V, où l'on se sent mis sur le fait accompli. « C'est une stratégie de Didier Reynders pour évacuer les propositions que nous avons faites et qu'il n'accepte pas, dit-on chez les démocrates-chrétiens. Il tente de nous mettre sous pression en annonçant un accord. Mais il n'y en a pas. » Le CD&V veut non seulement obtenir des concessions sur la taxation des plus-values (lire ci-dessus), mais veut aussi que les fameuses réformes structurelles (salaires, horaires de travail et impôt des sociétés)

fassent partie de l'accord budgétaire. Et manifestement, accord il n'y avait pas, puisque les discussions se sont prolongées toute la journée, puis en soirée. Et le CD&V n'était pas le seul à bloquer. La N-VA ne considérait pas non plus que le deal était scellé. Chez les nationalistes, on faisait remarquer que la N-VA souhaitait à tout prix pouvoir annoncer une réforme de l'impôt des sociétés. « Celle-ci a été annoncée en avril et a déjà été reportée cet été, il faut avancer », entendait-on. En soirée, des pistes de compromis commençaient à se dégager. L'accord était attendu pour la nuit, ou pour ce mardi matin, jour où le Premier ministre doit prononcer son discours à la Chambre.

B.DY

plus-values Le CD&V tente d'ouvrir une brèche

Le CD&V a donc remis à l'agenda du gouvernement fédéral la taxation des plus-values, histoire de poser en défenseur des « petites gens » et de la classe moyenne – et d'une « fiscalité équitable ».

La plus-value (ou le gain en capital) est tout simplement la différence (positive) entre le prix d'achat et le prix de revente d'un actif, financier ou immobilier. En Belgique, contrairement à ce qui se passe dans la plupart des autres pays, elle n'est pas taxée dans le chef des particuliers.

Mais jusqu'à présent, aucun gouvernement n'a voulu (osé ?) revoir cette

particularité, favorable aux contribuables plus aisés qui captent l'essentiel des revenus du patrimoine.

La proposition ne vise que les actions cotées, les obligations et les fonds de placement ; et inclut une taxation plus élevée pour les gains obtenus via une revente de l'actif durant l'année suivant l'achat.

Ainsi, les plus-values seraient taxées à 30 % dans le cas d'une revente dans l'année, et à 7,5 % dans les autres cas.

Le CD&V propose également une exonération des « petites » plus-values. Les 50.000 premiers euros de plus-values engrangées sur une période de 10 ans seraient exonérés, par

personne (pour un couple, l'exonération serait donc de 100.000 euros).

Les actions de PME et de « starters » (les entreprises qui se lancent) ne seraient pas concernées.

Combien cette taxe sur les plus-values, version CD&V, pourrait-elle rapporter ? Aucun chiffre n'a fuité.

Mais il est évident que le positionnement du CD&V est aussi (avant tout ?) politique.

« Extrêmement modéré »

Beaucoup d'efforts, ont plaidé les sociaux-chrétiens flamands, ont été exigés des salariés et des allocataires sociaux. « Avec notre proposition, les

10 % des Belges les plus riches qui détiennent 85 % des actions cotées fourniraient une juste contribution », précise le CD&V, en référence à une étude de l'Université d'Anvers sur la répartition du patrimoine en Belgique (lire ci-contre).

Il s'agirait, par cette mesure, de faire payer les plus riches.

Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'UCL, relativise toutefois la proposition du CD&V, qu'il juge « extrêmement modéré ».

« Pourquoi exclure les actions non cotées des grands groupes familiaux et limiter l'application de cette taxe aux actions cotées, aux obligations et aux fonds de placement ? Pourquoi prévoir une exonération alors que le taux de taxation, après la première année, est déjà très modeste ? Dans les autres pays, les plus-values sont, en général,

taxées au même taux que les dividendes et les intérêts (NDLR : comme le proposait il y a deux ans le Conseil supérieur des Finances, dans son rapport sur la réforme de la fiscalité). En Allemagne, les plus-values sont frappées d'un impôt de 25 %, auquel s'ajoute une contribution de sécurité sociale de 5,5 %. Je n'ai jamais compris pourquoi on a érigé en tabou la non-taxation des plus-values et que la plupart des partis s'arc-boutent sur un privilège antiéconomique et injuste, alors que le travail est surtaxé et qu'il y a de graves problèmes de financement de la Sécurité sociale. »

A voir si le CD&V aura vraiment la volonté d'ouvrir (enfin) une brèche... ■

DOMINIQUE BERNS

PATRIMOINE

85 % des actions aux 10 % les plus riches

Tous les Belges ne sont pas égaux devant le patrimoine. Les trois cinquièmes des ménages ne détiennent, ensemble, même pas 20 % du patrimoine net. Au sommet de l'échelle, les 10 % de plus nantis en contrôlent 44 %. Une étude récente d'Ive Marx et Sarah Kuypers, de l'Université d'Anvers, lève un coin du voile sur la répartition des différentes composantes du patrimoine. Les 10 % les plus riches détiennent 85 % des actions cotées, 82 % des actions non cotées et autres participations, 86 % des obligations et 62 % du patrimoine immobilier (hors résidence principale). Les 50 % les moins aisés possèdent moins de 1 % des actions cotées et des obligations, 2 % des actions non cotées et des autres participations, et 5 % du patrimoine immobilier (hors résidence principale). Si les dépôts bancaires sont moins inégalement répartis, le « top 10 » en détient près de la moitié (46 %) ; et les 50 % les moins riches, 11 %.